

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du Conseil Municipal

du lundi 16 janvier 2012

Par convocations individuelles adressées le 09 janvier 2012 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 16 janvier 2012.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2011.
- 2) Communications du Maire.
- 3) Rapport de commissions.
- 4) Réalisation d'un emprunt.
- 5) Programme des travaux en forêt – année 2012.
- 6) Approbation de l'Etat d'Assiette des coupes 2013.
- 7) Construction du périscolaire.
- 8) Travaux d'éclairage public 2012.
- 9) Approbation du nouveau règlement de l'Ecole de Musique.
- 10) Intervention de l'archiviste itinérant.
- 11) Divers.

L'an deux mil douze, le seize janvier à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Claude KERN, Maire.

Présents :

M. Claude KERN, Maire.

M. Eric HOFFSTETTER, M. André GARNIER, Mme Charlotte SCHOTT, M. Jacques ECKERT et M. Jacky NOLETTA, Adjoint.

Mme Fabienne ANTHONY, M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Huguette DIEMER, Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Véronique IFFER, M. Richard JUNG, M. Pierre KASTENDEUCH, M. Christian LALUET, Mme Francine REINHART, M. Christian SCHAEFFER, M. Patrick SIMON, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE, M. Jacky ZUMSTEIN.

Absents excusés :

M. Patrick KERN, pouvoir à M. Jean-Paul BURKARDT

M. Richard VOLTZENLOGEL, pouvoir à M. Jacky ZUMSTEIN

Mme Patrice ZENSS, pouvoir à M. Richard JUNG

En ouvrant cette première séance de l'année, M. le Maire exprime à l'assemblée ainsi qu'à leur famille ses meilleurs vœux de bonheur, de succès, de prospérité et surtout de santé pour cette nouvelle année 2012, année électorale puisque 5 journées d'élections sont prévues.

Puis il demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- ◆ Régime indemnitaire.
- ◆ Recouvrement de frais.

Mme Sylvie GRATHWOHL est nommée secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2011.

2) Communications du Maire

05/12	Conseil Municipal
06/12	Bureau MAPAD
07/12	Commission DETR Préfecture
08/12	Comité Directeur SMITOM
09/12	Assemblée Générale des Maires du Bas-Rhin Commission d'Appel d'Offres Communauté de Communes de la Basse Zorn - attribution marché STEP Fête de Noël du personnel
10/12	Inauguration exposition aviculture
11/12	Culte œcuménique
12/12	Commission électorale 80 ans de M. René GEIB (à la place du 13/12) Conseil de Communauté de Communes de la Basse Zorn
13/12	Comité de pilotage Basse Zorn'Live
14/12	CDCI Réunion des propriétaires de terrains « Les Champs 2 »
15/12	Réunion avec la Musique Municipale de Gries et l'Ecole de Musique Réunion avec M. BECKER et Vie Habitat pour projet résidence « seniors » Pot de départ de la trésorière Mme FAIDHERBE
16/12	Réunion projet périscolaire
18/12	Réception chasseurs
19/12	Réunion préparation Rallye de France 2012 Toutes commissions réunies
22/12	Fête de Noël MAPAD
29/12	85 ans de M. Lucien ARNOLD
30/12	80 ans de Mme Marlise FREUND
31/12	85 ans de Mme Marie MECHLING
03/01/2012	85 ans de Mme Anna TROEHLER
05/01	Vœux Communauté de Communes de la Basse Zorn
06/01	Vœux Conseil Général du Bas-Rhin, ville de Brumath et Armée
07 et 08/01	Championnat d'Alsace de Lutte
08/01	Galette des boulangers du secteur Haguenau
09/01	80 ans de Mme Georgette HEINRICH Vœux Région Alsace Conseil de Communauté de Communes de la Basse Zorn
12/01	Comité de Pilotage Basse Zorn'Live
14/01	Inauguration exposition Palmipèdes
16/01	Commission Développement Economique de la Communauté de Communes de la Basse Zorn

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les immeubles suivants :

- | | | |
|--|---|--------------------------------------|
| - Section 42 N° 935 | } | Lotissement « Les Champs I» – lot 11 |
| - Section 10 N° 155 | | |
| - Section 7 N° 217 et 28 | | 65, rue de Bischwiller |
| - Section 8 N° 47 | | appartement 46, rue Principale |
| - Section 5 n° 19 et 81 (<i>en partie</i>) | | 30a, rue du Saut du Lapin |
| - Section 10 n° 14 | | appartement 41a, rue Principale |

3) Rapports de commissions

- Commission Administrative pour la révision de la liste électorale du 12 décembre 2011
- Toutes Commissions du 19 décembre 2011

4) Réalisation d'un emprunt

M. Eric HOFFSTETTER, Président de la Commission des Finances rend compte à l'assemblée des différentes démarches effectuées durant ces derniers mois pour la réalisation d'un emprunt destiné à financer les travaux pour le périscolaire.

Après ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de contracter un emprunt de 150 000 € auprès de la Caisse des Dépôts aux conditions suivantes :

- Taux actuariel annuel : 4.33 %
- Durée du prêt : 10 ans
- Périodicité de remboursement : annuelle

approuve le contrat de prêt,

autorise M. le Maire à le signer,

s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant de ce prêt.

5) Programme des travaux en forêt – année 2012

M. Eric HOFFSTETTER, Adjoint chargé des finances, et M. Jacky NOLETTA, Adjoint chargé de l'environnement, proposent à l'assemblée le programme des travaux à réaliser en forêt communale au courant de cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

approuve les programmes de travaux (exploitation et travaux patrimoniaux) présentés par l'Office National des Forêts en forêt communale pour l'exercice 2012,

approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 24 850 € pour un volume de 539 m³,

autorise le Maire à les signer et approuve leur réalisation par voie de conventions ou de devis dans la limite des crédits ouverts par le Conseil Municipal au budget,

vote les crédits correspondants comme suit :

- 16 450 € H.T. pour les travaux d'exploitation,
- 43 968 € H.T. pour les travaux patrimoniaux, dont 24 400 € pour les travaux sur les fossés (report),

charge le Maire de demander toutes les subventions qui peuvent être accordées pour ces travaux.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2012.

6) Approbation de l'Etat d'Assiette des coupes 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuve l'Etat d'Assiette des Coupes à marteler pour l'année 2013 comme suit :

Parcelles concernées	5-13-totalité
Volume total	396 m3
Mode de vente prévu	façonné

7) Construction du périscolaire

M. le Maire rappelle à l'assemblée les différentes études et réunions qui ont déjà eu lieu dans le cadre de ce projet, puis il leur présente le programme de l'opération élaborée par les architectes Baussan et Palanche à Strasbourg.

Ce projet consiste en la création d'une structure d'accueil périscolaire dans l'actuelle école élémentaire rue du Presbytère, suite au transfert au cours de l'été des salles de classe dans le groupe scolaire de la rue Principale.

Les deux salles de classe seront conservées (150 m2), les sanitaires ainsi que les annexes seront démolis et remplacés par un bâtiment neuf accolé à l'ancien (170 m2).

Le coût du projet est estimé à 634 789 €uro H.T. Ledébut des travaux est prévu au printemps 2012 et la réception du chantier est envisagée en décembre 2012.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuve la réalisation de ce projet pour un montant estimé à 634 789 €uro H.T.,

charge le Maire de solliciter les différentes subventions dont peut bénéficier cette opération et plus spécifiquement auprès de la Préfecture du Bas-Rhin dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Communauté de Communes de la Basse Zorn (fonds de concours).

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2012.

8) Travaux d'éclairage public 2012

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2012, des travaux d'éclairage public seront programmés dans diverses rues, en concordance avec les travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de faire effectuer les travaux d'éclairage public dans les rues suivantes :

- Rue Principale RD 48 – 3^{ème} tranche
- Rue Talloch
- Rue des Vergers et impasse du Tilleul

décide l'inscription de ces travaux au budget primitif 2012 pour un montant total T.T.C. estimé de 125 000 €.

vote le financement comme suit :

- DETR,
- Fonds libres.

charge le Maire de solliciter la DETR.

9) Approbation du nouveau règlement de l'Ecole de Musique

Le nouveau règlement de l'Ecole de Musique Municipale a été transmis par mail à tous les conseillers avant la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuve le nouveau règlement ci-après :

L'Ecole de Musique Municipale est gérée par la Commune de Gries, assistée d'une commission consultative.

Cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, se compose de :

- *le ou les adjoints en charge de l'Ecole de Musique,*
- *le D.G.S. de la Commune,*
- *un ou des délégués du Conseil Municipal auprès de la Musique Municipale,*
- *le Président délégué de la Musique Municipale,*
- *le Chef de la Musique Municipale ou son adjoint,*
- *le Directeur de l'Ecole de Musique.*

Le Directeur de l'Ecole de Musique est chargé de l'organisation et du suivi de l'enseignement.

MISSION

L'école de musique à pour but :

- de favoriser l'éveil musical,*
- de former et développer les aptitudes et les capacités musicales des enfants et des adultes à travers une pratique musicale vivante,*
- pour les élèves d'intégrer, dans un premier temps l'orchestre des jeunes de l'école, puis, dans un deuxième temps, l'harmonie de la Musique Municipale.*

Disciplines enseignées

1- Pratiques Collectives

- *Eveil musical*
- *Formation musicale*

- Orchestre des jeunes
- Ensemble d'accordéons
- Ensemble Barok (chorale)

2- Pratiques Individuelles

- | | | |
|---------------------|-------------|-------|
| - Piano | - Baryton | - Cor |
| - Flûte traversière | - Trombone | |
| - Clarinette | - Accordéon | |
| - Saxophone | - Chant | |
| - Trompette | - Guitare | |

MODALITES D'ADMISSION ET CURSUS

- Eveil musical à partir de 5 ans. Durée 1 heure hebdomadaire.
- Formation musicale à partir de 7 ans (Cycle 1 : 4 ou 5 ans / Cycle 2 : 3 ou 4 ans).
Durée 1 heure hebdomadaire.
- Formation instrumentale : durée d'une demi-heure hebdomadaire, en face à face pédagogique avec un enseignant. L'évaluation de chaque élève est effectuée au mois de juin par des examens internes. Les passages de cycles s'effectuent lors des examens départementaux organisés par l'ADIAM 67.
- L'orchestre : ouvert aux élèves, dès leur 2^{ème} année d'instrument à vent ou de percussion. La pratique de l'orchestre est une discipline gratuite et obligatoire pour les instrumentistes qui n'ont pas encore rejoint l'harmonie de la Musique Municipale. Durée 1 heure hebdomadaire.

FONCTIONNEMENT

- Les cours sont dispensés dans les salles de musique situées au 62 rue Principale à Gries, entrée par la cour de l'école maternelle à l'arrière du bâtiment.
- Possibilité d'étudier un 2^{ème} instrument.
- Les inscriptions s'effectuent en début d'année scolaire et sont à renouveler chaque année.
- L'enseignement est de 33 semaines par année scolaire (de mi-septembre à fin juin, hors congés scolaires).
- En cas d'absence d'un professeur, celui-ci est tenu de rattraper ses cours afin de respecter le planning de 33 cours par an.
- Les élèves sont tenus d'assister régulièrement aux cours. Toute absence non excusée sera signalée aux parents. En cas d'absence prévisible, les parents sont priés d'en avvertir le directeur ou le professeur concerné.
- Les élèves sont tenus à un comportement correct. Ils doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition, ainsi que des locaux. Toute dégradation fera l'objet de sanctions avec d'éventuelles répercussions financières pour les responsables. Tout comportement irrespectueux ou anormal entraînera une prise de contact avec les parents, et une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion pourra être prise envers le ou les responsables des faits.
- En cas de problèmes, le directeur est tenu d'en informer le Maire qui prendra les mesures nécessaires à leur résolution.

DROITS D'ECOLAGE

- Toute inscription à l'école de musique entraîne le paiement d'un droit d'écologie dont le montant est fixé chaque année par le Conseil Municipal.

- *Le droit d'écolage annuel est réparti en 3 trimestres.*
- *Une facture est adressée trimestriellement à chaque élève (aux parents pour les mineurs) qui sera à régler au receveur municipal à la Trésorerie de Hoerd.*
- *Tout élève inscrit en début de trimestre ou en cours de trimestre devra s'acquitter des droits d'écolage du trimestre entier. Les désistements en cours de trimestre ne donnent pas droit à un remboursement.*
- *Tout arrêt doit être signalé par écrit à la Mairie et au Directeur de l'école de musique.*
- *En cas d'absence prolongée d'un professeur dûment justifiée, une réduction des droits d'écolage peut être opérée au prorata du temps d'absence si le cours n'est pas rattrapé.*

🔗 MATERIEL

- *Selon le stock disponible, des instruments peuvent être mis à la disposition des élèves pour une durée d'une année.*
- *Le bénéficiaire de la location s'engage à prendre soin de l'instrument qui lui est confié, et s'engage également à produire les accessoires d'entretien (tube de graisse, huile, chiffon, écouvillon, embouchure, bec). Une fiche de prêt avec une caution de 75€ sera établie avec la Musique Municipale. La caution sera restituée en fin de location.*
- *Un constat de l'état de l'instrument sera établi en début et fin de prêt.*
- *Les éventuelles réparations sont à la charge de l'emprunteur.*

🔗 PROFESSEURS

- *La direction de l'école de musique est confiée à un professeur de musique possédant les diplômes et agréments nécessaires à l'exercice de la fonction de Directeur. Il est nommé par le Maire après avis de la commission consultative.*
- *Les professeurs sont recrutés par le Maire, sur proposition du Directeur et placés sous l'autorité de ce dernier.*
- *Ils s'engagent à respecter les règles de fonctionnement interne de l'école de musique municipale.*

🔗 LOCAUX

- *Les professeurs sont responsables des locaux et des clés qui leur sont confiés. Ils s'engagent à respecter la procédure d'ouverture et de fermeture des locaux avec la mise en/hors service du système d'alarme. Ils font faire respecter aux élèves le matériel mis à disposition, ainsi que la propreté des locaux.*
- *Les clés seront remises contre signature en début d'année scolaire et doivent être rendues contre décharge en fin d'année scolaire au secrétariat de la Mairie.*
- *L'utilisation des locaux est strictement réservée à l'enseignement musical, aux répétitions de l'orchestre des jeunes, de l'Harmonie de la Musique Municipale et des groupes issus de cette dernière, et officiellement déclarés en Mairie ainsi qu'aux réunions de travail.*
- *Sauf accord préalable, les locaux ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles précisées par le présent règlement.*

10) Intervention de l'archiviste itinérant

M. le Maire propose de faire intervenir l'archiviste itinérant du Centre de Gestion du Bas-Rhin, afin de réaliser un bilan de la situation des archives au printemps prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de faire intervenir l'archiviste itinérant du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour une durée de 3 jours maximum.

autorise le Maire à signer la convention.

11) Régime indemnitaire

Après les explications de M. le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 1997 mettant en place le régime indemnitaire du personnel communal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 1999 mettant en place l'indemnité d'exercice de missions des préfetures,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 décembre 2002 modifiant le régime indemnitaire de la filière administrative et de la filière technique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2004 modifiant le régime indemnitaire de la filière technique,

le Conseil Municipal à l'unanimité,

décide de maintenir le régime indemnitaire pendant les congés de maladie,

dit que les primes concernées suivront le même pourcentage de réduction que le traitement indiciaire.

12) Recouvrement de frais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de recouvrer auprès de M. Jean-Claude STAFFELBACH à Ostwald la somme de 490 € représentant les frais de livraison de mazout effectués en date du 16/01/2012 au 1a, rue Principale à Marienthal-Gries.

13) Divers

M. le Maire

- informe qu'une charte des objectifs de l'Ecole de Musique Municipale a été signée en date du 15 décembre 2011 entre le Directeur de l'Ecole de Musique, le Président Délégué de la Musique Municipale et M. le Maire.
- donne lecture de la lettre de remerciements de M. le Pasteur pour la subvention de 70 000 € qui a été accordée à la Paroisse Protestante pour les travaux à l'église.
- propose d'installer un kit de 3 drapeaux sur la façade de la mairie.
- propose de remettre en place les essais de sirène les premiers mercredis du mois.

- informe que des radars pédagogiques seront installés courant d'année par la Communauté de Communes dans tous les villages de la Communauté de Communes.

Discussions au sujet

- du périscolaire
- de la piste cyclable vers Marienthal

La séance est levée à 21h25.

Le rapporteur,
Sylvie GRATHWOHL